

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 19 DECEMBRE 2019

DELIBERATION N°2019.00561

VALIDATION DU PROGRAMME ET DE LA CONVENTION DE FONDS DE CONCOURS DU PROJET D'EQUIPEMENT COMMUNAUTAIRE MULTILOCAL (ECM) DE LA COMMUNE DE DARGOIRE

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 12 décembre 2019

Nombre de membres en exercice : 112

Nombre de présents : 71

Nombre de pouvoirs : 18

Nombre de voix : 89

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Eric BARGAIN, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Lionel BOUCHER, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Viviane COGNASSE, M. Jean-Noël CORNUT, M. Charles DALLARA, Mme Anne DE BEAUMONT, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Frédéric DURAND, M. Marc FAURE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Guy FRANCON, M. André FRIEDENBERG, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, Mme Christiane JODAR, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET, Mme Brigitte MASSON, Mme Caroline MONTAGNIER, Mme Stéphanie MOREAU, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Fabienne PERRIN, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Louis ROUSSET, M. Jean-Marc SARDAT, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE, M. Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Stéphane VALETTE, Mme Anne-Françoise VIALON, M. Enzo VIVIANI

Pouvoirs :

Mme Nicole AUBOURDY donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,

Mme Marie-Christine BUEFFARD donne pouvoir à M. Robert KARULAK,

Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION donne pouvoir à Mme Siham LABICH,

M. Paul CORRIERAS donne pouvoir à M. Frédéric DURAND,

RECUEIL EN PREFECTURE
Le 23 décembre 2019

VIA DOTELEC - iXBus

93 02-042-24620770-20191219-020190250110

DATE: 07AF-PHONACIE : 23 décembre 2019

Mme Marie-Dominique FAURE donne pouvoir à M. Denis CHAMBE,
M. Pierre FAYOL NOIRETERRE donne pouvoir à M. André FRIEDENBERG,
M. Christian FAYOLLE donne pouvoir à M. Marc ROSIER,
Mme Nicole FOREST donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET,
M. Luc FRANCOIS donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL donne pouvoir à Mme Marie-Christine THIVANT,
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à M. Claude LIOGIER,
Mme Delphine JUSSELME donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,
M. Samy KEFI-JEROME donne pouvoir à Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO,
Mme Corinne L'HARMET-ODIN donne pouvoir à M. Lionel BOUCHER,
Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT donne pouvoir à M. Jean-Noël CORNUT,
Mme Michèle NIEBUDKOWSKI donne pouvoir à M. Jean-Claude FLACHAT,
Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à M. Charles DALLARA,
M. Georges ZIEGLER donne pouvoir à M. Yves PARTRAT

Membres titulaires absents excusés :

M. Henri BOUTHEON, M. Paul CELLE, M. Marc CHAVANNE, M. Gabriel DE PEYRECAVE,
M. Gilles ESTABLE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Annick FAY,
Mme Raphaëlle JEANSON, Mme Laurence JUBAN, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA,
M. Pascal MAJONCHI, Mme Pascale MARRON, M. Yves MORAND,
Mme Djida OUCHAOUA, Mme Christiane RIVIERE, Mme Monique ROVERA,
M. Jean-Claude SCHALK, M. Joseph SOTTON, M. Gérard TARDY,
Mme Marie-Hélène THOMAS, M. Alain VERCHERAND

Secrétaire de Séance :

M. Marc CHASSAUBENE

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 19 DECEMBRE 2019

VALIDATION DU PROGRAMME ET DE LA CONVENTION DE FONDS DE CONCOURS DU PROJET D'EQUIPEMENT COMMUNAUTAIRE MULTILocal (ECM) DE LA COMMUNE DE DARGOIRE

La commune de Dargoire a proposé à la Métropole au titre du dispositif des Equipements Communautaires Multilocaux (ECM) le projet d'aménagement touristique des ruelles du bourg et du chemin entre le bourg et l'église.

L'opération sera réalisée sous maîtrise d'ouvrage de la Métropole conformément au dispositif des ECM, approuvé par le Conseil de Communauté du 03 juin 2015.

Cette opération correspond au thème « projets de développement touristique assurant la mise en œuvre de la politique touristique dans le cadre de la valorisation de l'offre « tourisme et patrimoine du territoire » (article 9 des statuts) ».

Le programme de cette opération comprend l'aménagement de :

- la rue des remparts (située devant la Mairie) dans l'esprit d'une esplanade qualitative pour accueillir le visiteur et mettant en avant l'entrée dans le village ;
- la montée des vigneron (de la rue des remparts jusqu'à l'église) en un chemin de balade thématique par des interventions ponctuelles et sobres ;
- la rue et du parvis de l'église constituant un des points culminants du village qui offre une vue dégagée ;
- des ruelles du bourg (rues du château et du tailleur) par des interventions ponctuelles dans un objectif touristique pour valoriser le patrimoine du bourg.

Les types d'aménagement prévus sont notamment :

- la reprise qualitative du revêtement voirie ;
- la reprise et le renforcement de murs, murets, voûtes ;
- l'installation de mobiliers urbains (par exemple, garde-corps, main-courante, bancs, plantations (pot et/ou frontage, signalétique...).

Ce projet intègre des « critères transversaux » de développement durable et de design :

- les futurs aménagements favoriseront l'usage de matériaux tels que les métaux, le verre et la pierre afin de limiter l'impact visuel et être en mesure de mettre pleinement en valeur le paysage ;
- le frontage et le mobilier collectif seront traités avec un souci d'uniformisation qualitative ;
- la présence de l'eau pourrait être valorisée tout en assurant une gestion optimale des eaux pluviales ;
- les aménagements veilleront à favoriser des lieux d'échanges et de convivialité ;
- les éléments de patrimoine historique et naturel seront valorisés en articulation avec le projet de la commune de mettre en place deux parcours signalétique « art, histoire et biodiversité » et « habitants de caractère ».

Le coût prévisionnel total de cette opération, marges d'évolution incluses, est de 371 200 euros HT maximum réparti comme suit :

- travaux : 294 750 euros HT ;
- maîtrise d'œuvre, frais annexes et aléas : 76 450 euros HT.

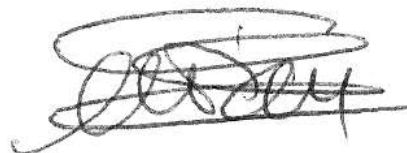
Conformément au dispositif des ECM, approuvé par le Conseil de Communauté du 03 juin 2015, et à la convention ci-jointe, la commune de Dargoire doit participer au financement du projet par un fonds de concours à la Métropole, maître d'ouvrage de l'opération. Ce fonds de concours d'un montant total de 37 120 euros maximum ($371\,200 \times 10\% = 37\,120$ euros) correspond à la partie obligatoire qui, pour une commune de moins de 3 500 habitants, est de 10 % d'une dépense subventionnable, plafonnée à 385 000 euros HT.

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :

- **valide le programme de l'opération ;**
- **valide le coût global de l'opération ;**
- **autorise le lancement de cette opération sous maîtrise d'ouvrage de la Métropole ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention de fonds de concours ci-jointe ;**
- **la dépense correspondante sera imputée au budget Equipements Communautaires Mutilocaux – opération n°170 sur autorisation de programme ;**
- **les recettes correspondantes seront perçues au chapitre 13 du budget Aménagement du Territoire sur les exercices 2020, 2021 et 2022 sur autorisation de programme.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU